



MALTA EU 2017
PARLIAMENTARY DIMENSION

Note d'information

Atelier 1

Conférence interparlementaire sur
la Politique étrangère et de
sécurité commune et sur la
Politique de sécurité et de défense
commune

26 - 28 avril 2017
MALTE

Atelier 1 : Politique de migration de l'UE en 2017 et au-delà

L'Europe continue de faire face à de nouveaux défis humanitaires, socio-économiques et sécuritaires. C'est en partie le résultat d'un afflux incontrôlé de ressortissants de pays tiers, mais c'est aussi le résultat du portfolio criminel interconnecté de réseaux de trafic d'êtres humains opérant au sein et au-delà des frontières.

Quand on regarde les développements à proximité de notre région intégrant la Méditerranée et la mer Égée, les chiffres montrent une histoire tragique sans fin. En tentant de parvenir à une Europe stable, pacifique et prospère, des hommes, des femmes et des enfants embarquent sur des embarcations abimées et peu fiables. Dans la plupart des cas, ces embarcations sont surpeuplées et transportent des migrants dans des conditions dangereuses et inhumaines. En outre, les migrants confient leur vie à des passeurs qui, tout au long du trajet, les extorquent, leur font subir des sévices, les torturent, et dans certains cas, les utilisent comme marchandises.

L'Union européenne continue de placer la migration au centre de son agenda. Dans son discours sur l'État de l'Union en 2016, le Président Juncker a inclus la migration comme l'une des 10 priorités et a souligné l'importance de l'action européenne en cette matière pour fournir avant tout une assistance humanitaire et sauver des vies. En outre, la politique doit permettre aux migrants et aux réfugiés de rester le plus près possible de chez eux et de promouvoir le développement de la capacité des pays tiers à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière. Plus précisément l'État de l'Union propose: l'opérationnalisation rapide des garde-frontières et des garde-côtes de l'UE, la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, l'intensification de la réinstallation des réfugiés à partir de la Grèce et de l'Italie, la poursuite de la réinstallation des réfugiés de la Turquie vers l'UE (y compris la protection des mineurs non accompagnés), l'adoption rapide par les co-législateurs des

propositions de réforme du régime d'asile européen commun (y compris la réforme du mécanisme de Dublin), la mise en œuvre du nouveau cadre de partenariat de migration avec les pays tiers, le suivi de l'agenda européenne pour la migration, et la mise en œuvre d'un nouveau cadre de réinstallation.

Le nouveau cadre de partenariat pour la migration est particulièrement important puisqu'il propose de passer d'une politique de gestion réactionnaire, c'est-à-dire qui attend qu'une crise se produise avant d'agir, vers une politique plus systématique, plus juridique et plus réglementée. L'aspect central d'une nouvelle politique migratoire se fonde sur un dialogue soutenu et une coopération prolongée avec les pays tiers, et en particulier avec les pays prioritaires d'origine et de transit. L'objectif principal est de développer un rapport gagnant-gagnant avec les partenaires de l'Union européenne et, de relever ensemble les défis communs relatifs à la migration et au développement. Ces politiques sous la forme de 'pactes' visent à développer un partenariat durable et favorable avec les pays tiers. Certaines des mesures à court terme incluent: le renforcement du fonds d'affectation d'urgence pour l'Afrique, avec un montant total alloué de 2,38 milliards d'euros et d'une promesse de contribution de 2,4 milliards d'euros pour le Liban, la Jordanie et la Syrie. Dans une perspective à long terme, le partenariat européen pour l'innovation va mobiliser jusqu'à 44 milliards d'euros d'investissements.

Malte accorde une importance particulière à la question de la migration et à la coopération avec les pays tiers. En 2015, Malte a accueilli le Sommet de La Valette sur la migration, et l'ensemble des partenaires africains et européens se sont mis d'accord sur un plan d'action prioritaire comportant 16 axes qui se focalisent sur: la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, l'amélioration de la coopération sur la migration légale et sur la mobilité légale, le renforcement de la protection des

migrants et des demandeurs d'asile, la prévention et la lutte contre la migration irrégulière, la contrebande de migrants et la traite des êtres humains, et l'amélioration de la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration. Plus récemment, le 3 février 2017, les membres du Conseil européen se sont entendus sur une Déclaration de Malte s'attaquant au problème relatif à la Route de la Méditerranée centrale. La Déclaration a proposé de renforcer la coopération avec la Libye et d'accroître les efforts collectifs pour assurer la formation et l'échange d'expertise dans les domaines du contrôle des frontières et de la formation des garde-côtes. En outre, il a réaffirmé l'importance de perturber le modèle commercial des passeurs à travers des campagnes d'information avec les migrants et en soutenant le développement économique et social des communautés locales. La Déclaration a également proposé la mise en place de centres d'accueil adéquats dans les pays d'accueil et de transit et la continuation du soutien de la coopération bilatérale entre les États membres de l'Union européenne et la Libye.

La coopération et le dialogue avec les pays tiers sont considérés comme essentiels pour assurer des mesures stratégiques durables et à long terme permettant de traiter du problème de migration. Néanmoins, la coopération avec les pays tiers est parfois éclipsée par les violations des droits de l'homme et le traitement inhumain des migrants.

L'accord UE-Turquie, bien que fonctionnant en pratique et ayant donc réduit le nombre de passages quotidiens de 10 000 en octobre 2015 à 100 en 2017, continue de soulever des questions en ce qui concerne le respect des droits et des libertés des migrants en Turquie. Plus récemment, la coopération entre l'UE et la Libye surtout en ce qui concerne la protection des côtes libyennes et la fourniture d'agents de contrôle des frontières avec l'équipement nécessaire pour prévenir, détecter et arrêter les migrants, ainsi que la mise en place de centres d'accueil dans le pays, a reçu beaucoup de critiques et a soulevé de

nombreuses doutes à propos des droits de l'homme. Dans un communiqué de presse publié par l'*Organisation internationale pour les Migrations* le 11 avril 2017, le Directeur des opérations d'urgence de l'OIM, M. Mohammed Abdiker, a décrit la Libye comme une «vallée de larmes», avec un «marché aux esclaves» à Tripoli où les migrants sont achetés, vendus et jetés une fois qu'ils n'ont plus de valeur pour les contrebandiers. Ces reportages ainsi que de nombreux autres mettent en évidence que l'instabilité en Libye compromet sérieusement la mise en œuvre d'une politique migratoire bien structurée, et soulève quelques questions quant à l'engagement de l'UE en faveur des droits des migrants.